



Charte de la Communauté de pratiques sur les mutilations génitales féminines

La Communauté de pratiques sur les mutilations génitales féminines (CoP MGF) est pilotée par le GAMS Belgique et a été fondée en 2016 dans le cadre du projet « Bâtir des ponts entre l'Afrique et l'Europe pour mettre fin aux MGF ». Le projet est financé par le Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les MGF et coordonnée par l'Association Italienne Femmes pour le Développement (AIDOS).

Une Communauté de pratiques (CoP) est un « *groupe de personnes qui partagent une préoccupation ou une passion pour quelque chose qu'elles font et qui interagissent régulièrement dans le but d'apprendre à mieux le faire* ».

Le sujet de la CoP

La problématique de cette CoP est les mutilations génitales féminines (MGF), également connues sous le nom de mutilations génitales féminines/excision (MGF/E), excision, mutilations sexuelles féminines, ou interventions génitales féminines non-thérapeutiques, entre-autres.

Il s'agit de toutes les incisions génitales non-thérapeutiques sur les femmes, du percement ("pricking") d'une partie de la vulve (souvent le capuchon du clitoris), à l'ablation de parties de l'organe génital externe des femmes, à l'infibulation (rétrécissement de l'ouverture du vagin) (types I, II, III, IV selon l'OMS).

Ces pratiques diverses sont pratiquées par des groupes différents, dans des conditions différentes, avec des motivations différentes - ou semblables - selon les communautés.

Nous constatons que ces pratiques, souvent imposées aux filles, sont contraires aux droits humains des femmes et des filles - dont le droit à intégrité physique et psychique - et qu'elles constituent une forme de violence de genre. De plus, elles n'ont pas d'avantages pour la santé et peuvent au contraire avoir des conséquences néfastes sur la santé et le bien-être des personnes concernées.

Finalité et but de la CoP MGF

Notre finalité est l'abandon des mutilations génitales féminines (MGF) et la promotion du bien-être et des droits humains des femmes/filles.

Cette communauté de pratiques permet aux professionnel.le.s et militant.e.s d'échanger dans une optique d'apprentissage mutuel et d'amélioration des actions de prévention, de plaidoyer et de prise en charge des personnes concernées, ainsi que des politiques qui y sont associées.



Les **objectives spécifiques** sont :

1. Favoriser le partage de connaissances, d'expériences, d'informations et d'outils entre acteurs/actrices d'Europe et d'Afrique dans une approche horizontale et intersectorielle, à un niveau tant local qu'international.
2. Identifier des bonnes pratiques et rendre des recherches plus accessibles, afin d'améliorer la qualité des interventions de prévention et de prise en charge de personnes concernées par les MGF, ainsi que les politiques qui y sont associées.
3. Alimenter le plaidoyer politique au niveau des politiques nationales et internationales.

Membres de la CoP MGF

La Communauté de pratiques est ouverte à toute personne concernée ou intéressée par les MGF dans son travail (de terrain, de recherche, de communication, de plaidoyer...) ou ses activités militantes... se trouvant partout dans le monde, avec un focus sur les continents africain and européen.

Des professionnel.le.s aux profils variés (travailleur.e.s sociales, animateurs/animateuses, chercheur.e.s, décideur.e.s politiques, prestataires de soins, expert.e.s techniques, société civile, représentant.e.s d'institutions internationales, étudiant.e.s, journalistes, leaders religieux et traditionnels, etc.) peuvent rejoindre la CoP MGF.

La fiche d'inscription est accessible sur le blog de la CoP.

Fonctionnement de la CoP MGF

La CoP MGF est un groupe hétérogène. Nous encourageons une communication non technique, accessible et simple, garantissant que tou.te.s les membres puissent comprendre et participer.

La CoP MGF est une Communauté officielle fonctionnant en ligne (virtuelle).

- Le débat se fait sur un Google group (liste mail et Forum en ligne) ;
- La CoP dispose d'un blog ;
- Des rencontres « live » peuvent être organisées ;
- Des projets spécifiques peuvent être mis en place par les membres ;
- Un.e ou des modératrices/modérateurs sont en charge du bon fonctionnement de la CoP.

Débats au sein de la CoP MGF

Tout sujet relatif aux MGF peut être débattu au sein de la CoP MGF. Un débat peut être lancé par un membre ou par les modératrices.teurs.

Nous encourageons une réflexion critique et constructive. Le débat doit toujours rester ciblé sur le thème et avoir pour objet l'apprentissage collectif.



Nous nous fixons comme **principes de base d'un dialogue constructif** au sein de la CoP MGF :

- Un ton bienveillant ;
- Des propos argumentés et soutenus par des références dès que possible ;
- Des messages dont l'objet est clairement cité ;
- Des messages dont le but est de faire avancer le débat, d'apporter une nouvelle information, et d'alimenter un apprentissage collectif.

Ne **sont pas acceptés dans le groupe** de la CoP MGF :

- Les propos discriminatoires (racistes, sexistes, homophobes, transphobes, etc) ;
- Les insultes ou injures, envers d'autres membres, les modératrices/teurs ou d'autres personnes;
- Les messages hors propos, les spams ;
- La communication destinée à une personne spécifique (qui devra être faite directement à la personne en question) ;
- Les messages destinés spécifiquement aux modératrices/teurs (qui devra être envoyé aux modératrices via l'adresse cop.mgf@gmail.com) ;
- L'autopromotion excessive.

Rôle des modératrices/teurs

Le rôle des modératrices/teurs est de veiller au bon fonctionnement de la CoP MGF, d'inscrire et de désinscrire des membres, de faciliter la discussion sur la liste et d'assurer que le ton reste bienveillant. Elles et ils peuvent également proposer des sujets de discussion et apporter des clarifications.

Les modératrices/teurs ne censurent pas le débat. **Elles/ils peuvent cependant recadrer ou exclure une personne de la liste si jamais son comportement est en opposition avec la Charte de la CoP ou ses objectifs.**

En adhérant à la Communauté de pratiques sur les MGF je m'engage à respecter cette charte.